



## Programme de soutien financier à la publication libre accès

### Guide d'information

<b>Période de financement :</b>	1 <sup>er</sup> avril – 31 mars, renouvelable à chaque année
<b>Date de lancement du programme :</b>	1 <sup>er</sup> décembre 2023
<b>Fonds maximum demandés :</b>	3 000 \$ Dollars canadien
<b>Enveloppe disponible :</b>	12 000 \$ Dollars canadien, renouvelable à chaque année. Les fonds inutilisés seront transférés à l'année suivante.

#### Description du programme

Afin de favoriser l'accès universel et équitable, la visibilité et l'impact de la recherche et améliorer la collaboration et la réutilisation des résultats des recherches, le Réseau québécois de recherche en soins palliatifs et de fin de vie (RQSPAL) a le plaisir d'annoncer son programme de soutien financier à la publication d'articles scientifiques en libre accès.

Ce programme vise à offrir un soutien financier aux membres régulier·ères du Réseau pour la publication d'articles scientifiques traitant de la thématique des soins palliatifs et de fin de vie (SPFV), en accord avec la mission du Réseau. Pour en savoir plus sur notre mission, veuillez consulter notre [site web](#).

Il est à noter que le Réseau adhère à la définition\* au sens large des SPFV :

« Les soins palliatifs sont des soins actifs et complets, destinés aux personnes de tous âges en souffrance sévère du fait de leur état de santé<sup>1</sup> affecté par une ou plusieurs maladie(s) grave(s)<sup>2</sup>,

---

<sup>1</sup> La souffrance est liée à l'état de santé quand elle est associée à une maladie ou une blessure, quel qu'en soit le type. La souffrance liée à l'état de santé est sévère quand elle ne peut être soulagée sans intervention professionnelle, et quand elle compromet le fonctionnement physique, social, spirituel et/ ou émotionnel. Les soins palliatifs doivent s'efforcer de soulager la souffrance liée à un état de santé affecté par des maladies limitant ou menaçant le pronostic vital, ou bien à l'approche de la fin de vie. Accessible à l'adresse : <http://pallipedia.org/serious-health-related-suffering-shs>

<sup>2</sup> Une maladie grave se définit comme toute maladie aiguë ou chronique, et / ou toute affection qui entraîne une détérioration importante, et peut conduire à une déficience ou une incapacité prolongées sur le long terme, et / ou à la mort. Accessible à l'adresse <http://pallipedia.org/serious-illness/>

et en particulier les personnes approchant de la fin de leur vie. Ils visent à améliorer la qualité de vie des personnes, de leurs familles, de leurs proches et des personnes proches aidantes.

Entre autres choses, les soins palliatifs :

- comprennent la prévention, l'identification précoce, l'évaluation et la prise en charge globales des problèmes physiques, y compris la douleur et les autres symptômes pénibles, les détresses psychologique et spirituelle, et les besoins sociaux.
- peuvent être dispensés tout au long de l'évolution de la maladie et conjointement aux traitements, dans tous les milieux de soins (domicile, résidence et institutions) et par tout type d'intervenants ayant reçu une formation de base en SP
- apportent du soutien pour aider les personnes affectées à vivre aussi pleinement que possible jusqu'à leur mort et aux familles, proches et personnes proches aidantes durant la maladie de la personne affectée, et de leur propre deuil. »

\*Radbruch et al. (2020). Redefining palliative care—a new consensus-based definition. *Journal of pain and symptom management*, 60(4), 754-764.

Le RQSPAL versera un soutien financier aux membres régulier·ères éligibles qui en feront la demande pour couvrir les frais de publication en libre accès immédiat, jusqu'à concurrence de 3000\$. Il est à noter que la plupart des universités ont des ententes pour offrir des réductions de frais de publication en libre accès avec certains éditeurs ou revues. Vous en trouverez la liste [ici](#).

## Critères d'éligibilité

Afin que votre demande soit recevable, vous devez respecter les critères suivants :

- Être membre régulier·ère du RQSPAL.
- Votre affiliation doit obligatoirement comprendre le RQSPAL dans la section des auteur·rices.
- Le ou la membre régulier·ère doit être premier·ère ou dernier·ère auteur·rice, par exemple dans le cas où son étudiant·e serait premier·ère auteur·rice. **Note** : Traditionnellement, la position de dernier·ère auteur·rice est réservée au directeur·rice ou au·à la chercheur·se principal·e. Toutefois, les règles d'*authorship* pouvant différer d'une revue ou d'une université à l'autre, s'il vous est impossible de respecter ce critère, veuillez en fournir la justification.
- Les co-auteur·rices doivent comprendre minimalement un autre membre régulier·ère du RQSPAL. Également, nous encourageons l'inclusion des membres étudiant·es dans l'écriture et la liste des auteur·rices.
- Le ou la membre régulier·ère doit avoir soumis son article. L'article peut être accepté, **mais ne doit pas être déjà publié**.
- La soumission doit être effectuée dans une revue avec un *Impact factor* minimal de 1,5.
- Le sujet de votre article doit porter sur les SPFV selon la définition à laquelle le RQSPAL adhère.
- La publication devra être en libre accès immédiat.
- La publication devra être diffusée sous licence ouverte ([Creative Commons](#)) ou sous une licence équivalente (CC BY/CC BY-ND). Il incombe au candidat·e de s'informer sur les

différentes politiques éditoriales des revues savantes pour déterminer si celle-ci diffusent elles-mêmes sous licence ouverte ou leur permettent de diffuser sous licence ouverte.

- J. Une seule demande par membre régulier·ère par deux années financières est admissible, mais peut se retrouver comme co-auteur·rice dans une autre publication soutenue par le programme.
- K. Il est possible d'effectuer un montage financier pour couvrir les frais liés à la publication en libre accès. Les montants doivent être divulgués et seule la différence sera admissible.
- L. S'assurer que la revue scientifique sélectionnée a un comité de révision par les pairs et ne figure pas dans la liste des revues prédatrices:

<https://www.openaccessjournal.com/blog/predatory-journals-list/>

## Modalités d'application

Les dépôts des demandes sont en continu pendant toute l'année.

Complétez le formulaire [disponible ici](#). Veuillez joindre une preuve (peut être un courriel ou une capture d'écran) de votre article soumis à la revue scientifique, en cours de révision ou accepté, **en attente de publication**. Veuillez joindre également une preuve que l'article a été soumis en vue d'un libre accès, de même que sous une licence ouverte.

Faites-nous parvenir le formulaire dûment complété et le document demandé, si applicable, en un fichier PDF, par courriel à : [concours.rqspal@crchudequebec.ulaval.ca](mailto:concours.rqspal@crchudequebec.ulaval.ca) en mentionnant en objet « Application | Programme de soutien financier à la publication en libre accès ».

## Processus de validation et d'évaluation des demandes

Une fois votre dossier soumis :

1. Vous recevrez un courriel de confirmation de réception de votre demande
2. L'admissibilité de votre demande sera validée :
  - a. Les demandes ne respectant pas les lignes directrices de soumission, les critères d'admissibilité ou étant incomplets seront rejetés et un courriel vous sera envoyé pour vous informer de la situation.

Dans l'éventualité où la demande respecte tous les critères et que des fonds sont encore disponibles, votre demande sera acceptée par la direction du RQSPAL.

## Avis de décision et procédures de remboursement des frais

En cas de décision **défavorable**, vous recevrez un courriel pour vous en informer les raisons. En cas de décision défavorable, si le ou la chercheur·se peut modifier sa demande afin de répondre aux critères d'éligibilité, iels peuvent resoumettre dans le présent concours. Il est à noter que la plupart des universités offrent le dépôt institutionnel offrant le libre accès immédiat gratuitement soit le manuscrit final accepté pour publication et révisé par les pairs ou soit la version telle que publiée par la revue savante. Toutefois, vous devrez vous informer sur les différentes politiques

éditoriales des revues savantes pour déterminer si celles-ci permettent le libre accès via un dépôt institutionnel.

En cas de décision **favorable**, votre article devra être accepté/sous presse au maximum 6 mois après notre avis de décision. Vous avez jusqu'à 3 mois après la publication de votre article pour procéder à la demande de remboursement des frais, soit le versement de votre soutien financier. Les frais de publication libre accès devront être avancés et payés par les auteur·rices. Consulter la section **Engagements**, pour plus de détails.

### Procédures de remboursement des frais

1. Compléter le formulaire suivant : <https://www.recherchesoinspalliatifs.ca/wp-content/uploads/2023/12/Formulaire-remboursement-open-access.docx>
2. Joindre la facture attestant que les frais de publication en libre accès ont été acquittés et payés directement par le ou la chercheur·se.
3. Joindre une preuve d'acceptation de votre article pour publication.
4. Joindre l'épreuve de votre article accepté.
5. Si vous avez obtenu du financement provenant d'autres sources pour la publication en libre accès, il est impératif de divulguer ces montants dans votre demande de remboursement et de demander seulement la part que vous facturez au RQSPAL.
6. Faire parvenir un spécimen de chèque tel que stipulé dans le formulaire.
7. Acheminer le tout (formulaire, factures et preuve d'acceptation de votre à [concours.rqspal@crchudequebec.ulaval.ca](mailto:concours.rqspal@crchudequebec.ulaval.ca), en mentionnant en objet : « Demande de remboursement | Programme de soutien financier à la publication en libre accès ».
8. Vous recevrez le montant directement déposé dans votre compte bancaire dans une période de 4 à 6 semaines après la réception de la demande.

### Engagements

Puisque le RQSPAL finance une partie de vos frais liés à la publication, les engagements suivants sont exigés :

- Visionner la formation sur le libre accès et les licences ouvertes disponible sur notre chaîne YouTube [ici](#). Le RQSPAL est assujéti à la [Politique de diffusion en libre accès](#) des Fonds de recherche du Québec.
- Recevoir l'acceptation de publication de votre article dans un délai maximal de 6 mois suivant l'acceptation de votre demande, faute de quoi votre demande sera annulée. Dans le cas où votre article soumis serait refusé par l'éditeur, vous aurez un délai de 30 jours pour resoumettre à une autre revue scientifique qui respecte les critères mentionnés. Vous devrez aviser le RQSPAL durant cet intervalle, faute de quoi votre demande sera annulée. Si vous devez resoumettre plus d'une fois, vous devrez soumettre une nouvelle demande au présent concours.
  - Informer le RQSPAL en cas de refus par la revue scientifique et aviser le changement de revue.

- Inscrire l’affiliation au RQSPAL et le soutien financier du RQSPAL dans votre article scientifique (ex: section *acknowledgments/funding*). Une preuve vous sera demandée.
  - Nous suggérons comme formulation « *Les auteur·rices remercient le Réseau québécois de la recherche en soins palliatifs et de fin de vie (RQSPAL) pour avoir soutenu financièrement la publication* ». « *The authors thank the Réseau québécois de la recherche en soins palliatifs et de fin de vie (RQSPAL) for financially supporting the publication* ».
- Envoyer à [concours.rqspal@crchudequebec.ulaval.ca](mailto:concours.rqspal@crchudequebec.ulaval.ca) une épreuve finale de votre article une fois que celui-ci est publié.
- Autoriser le RQSPAL à ajouter votre article lorsque publié sur notre site web. Le FRQS souscrit au mouvement de science ouverte et adhère à la [Politique de diffusion en libre accès](#).
- Soumettre la demande de remboursement dans un délai maximum de 3 mois après la publication de l’article.
- Rédiger un résumé vulgarisé de votre article qui sera déposé sur la Zone Public du site web, destinée au grand public pour démocratiser les soins palliatifs et de fin de vie.